

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 958

1<sup>er</sup> avril 2016

### SOMMAIRE

1618 Investment Funds .....	45950	Safrec S.A., SPF .....	45984
2CG Funds .....	45950	Saga .....	45944
2 IH S.A. ....	45950	SHCO 61 S.à r.l. ....	45946
Ekson .....	45974	Société Nationale de Contrôle Technique S.A. .....	45951
Factory 4 S.A. ....	45959	Solar Investments S.A. ....	45951
Global Strategies Group Holding S.A. ....	45959	Sun European Investment III S.à r.l. ....	45979
HBC Luxembourg German Holding Company II S.à r.l. ....	45962	Tai Tai Limited S.à r.l. ....	45952
KDC Investments,Luxembourg Branch ....	45951	Tai Tai Limited S.à r.l. ....	45954
Knight Investments Holding S.A. ....	45959	TD Lux Peinture S.A. ....	45957
Miracles SPF S.A. ....	45953	T.T.V. Finances S.A. ....	45952
Miralt Sicav .....	45953	UNICconnect S.A. ....	45957
MK2S Real Estate SA .....	45954	Vagolux .....	45948
MORENO Architecture et associés S.à r.l. ....	45952	VL Capital .....	45948
MTC Lux Holding S.A. ....	45953	W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg .....	45949
NGP III Managers .....	45958	WGI Warin Global Investments S.A. ....	45948
PRA Group Europe Holding II S.à r.l. ....	45946	White Anchor Holdings S.à r.l. ....	45948
Residential Real Estate S.A. ....	45938	You Want Some Capital S.A. ....	45949
Rushmore Development S.à r.l. ....	45940		

**Residential Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 194.808.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company Residential Real Estate S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 194.808,

incorporated by deed of the undersigned notary on the 12<sup>th</sup> of February 2015, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 953 of April 9, 2015.

The corporate capital is set at thirty-two thousand Euro (EUR 32.000.-), represented by three thousand two hundred (3.200) shares having a par value of ten Euro (€ 10.-) each.

The company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on December 29, 2015, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Chairman appoints as secretary Claudine Schoellen, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The meeting elects as scrutineer Peggy Simon, prenamed.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

The extraordinary general meeting, being held under private seal on December 30, 2015, after having taken notice of the report of the liquidator, has named as auditor-controller the company SANOFIT GROUP S.A., a company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay I, Road Town, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs under number 1019842.

A copy of the said report of the liquidator established on December 30, 2015, after having been signed "ne varietur" by all the members of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Report of the auditor-controller
- 2.- Discharge to the directors
- 3.- Discharge to the statutory auditor
- 4.- Discharge to the liquidator
- 5.- Closing of the liquidation

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting approves the report of the auditor-controller.

A copy of the said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

*Second resolution*

The meeting gives full discharge to the directors of the company for the execution of their mandate.

*Third resolution*

The meeting gives full discharge to the statutory auditor of the company for the execution of his mandate.

*Fourth resolution*

The meeting gives full discharge to the liquidator for the execution of his mandate.

*Fifth resolution*

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

The assets of the company, after deduction of all liquidation fees and expenses, will be divided between the shareholders according to their participation in the share capital.

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statements*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme Residential Real Estate S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 194.808,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 février 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 953 du 9 avril 2015.

Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

La Présidente désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

L'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 30 décembre 2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société SANOFIT GROUP S.A., une société existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1019842.

Une copie dudit rapport du liquidateur établi en date du 30 décembre 2015 après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et du notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur
- 2.- Décharge aux administrateurs
- 3.- Décharge au commissaire aux comptes
- 4.- Décharge à donner donnée au liquidateur
- 5.- Clôture de la liquidation.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.

Une copie dudit rapport, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être enregistrée avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

*Cinquième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera réparti entre les actionnaires au prorata de leur participation au capital.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: GAC/2016/101. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050691/148.

(160009596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---

**Rushmore Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.100,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 176.086.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of November.

Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Rushmore Development S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 176086 and incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on March 20, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on May 18, 2013, number 1183 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended on May 2, 2013, pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on June 10, 2013, number 1362 (the “Articles”).

I. The sole shareholder of the Company, CISNEROS INTERACTIVE GROUP LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Delaware, having its registered office at the Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 in the United States of America and registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under the number 5238936 (the “Sole Shareholder”),

duly represented by Régis Galiotto, notary’s clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, signed by the appearing person, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The Company’s share capital is set at EUR 31,100 (thirty-one thousand one hundred Euros) represented by 311 (three hundred eleven) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each, all fully subscribed and paid-up (the “Shares”).

III. The Sole Shareholder declares that it had full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

1. Decision to dissolve and to put the Company into liquidation.
2. Granting full discharge to the managers of the Company.
3. Appointment of Pandomus as liquidator of the Company.
4. Granting to the liquidator the broadest powers to carry out the liquidation and perform all operations in accordance with articles 144 and subsequent of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, without any prior specific authorization of the general meeting of the Sole Shareholder.
5. Convening a subsequent ordinary general meeting of the Sole Shareholder.
6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the Luxembourg Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies as amended (the “Law”), it is resolved to proceed to the early dissolution of the Company with immediate effect and to start liquidation proceedings (the “Company Liquidation”).

*Second resolution*

It is resolved to give full discharge, up to the date of the holding of this Sole Shareholder’s meeting, to the members of the board of managers, i.e. Jonh WANTZ, Charles MEYER and Ariel Eduardo PRAT PINEDO, for the performance of their mandates respectively as category A managers and category B manager of the Company, unless the Company’s Liquidation would let appear faults in the execution of their duties.

*Third resolution*

It is resolved to appoint Pandomus a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 146540 as liquidator of the Company in accordance with article 142 of the Law (the “Liquidator”).

*Fourth resolution*

It is resolved to fix the Liquidator’s powers as follows:

- The Liquidator shall have the powers foreseen by Articles 144 to 151 of the Law.
- The Liquidator will be notably empowered to represent the Company during the liquidation proceedings, to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the Sole Shareholder in kind or in cash at any time during the liquidation proceedings.
- The Liquidator can accomplish any act provided for in Article 145 of the Law without having the prior approval of the Sole Shareholder and notably contribute the assets of the Company to other companies.

- The Liquidator can withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments.
- The Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises.
- The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and can refer to the books of the Company.
- The Liquidator can freely delegate, under its own responsibility, for specified and determined tasks and for a limited period of time, to one or more representatives, part of its powers.

*Fifth resolution*

It is resolved to convene an ordinary general meeting of the Sole Shareholder to be held on or about December 4, 2015 to hear the Liquidator's report and appoint an auditor regarding the Company's Liquidation.

There being no further business, the meeting was closed.

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail and be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Pardevant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Rushmore Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176086, constituée suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1183, le 18 mai 2013 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés le 2 mai 2013, suivant un acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1362, le 10 juin 2013 (les "Statuts").

I. L'associé unique de la Société, CISNEROS INTERACTIVE GROUP LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique et enregistrée auprès de la Division des Sociétés de l'Etat du Delaware (Division of Corporations of the State of Delaware) sous le numéro 5238936 (l'"Associé Unique"),

dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. La procuration précitée signée par le comparant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

II. Le capital social de la Société s'élève à 31.100 EUR (trente et un mille cents euros) représenté par 311 (trois cent onze) parts sociales avec une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées (les "Parts").

III. L'Associé Unique déclare avoir été dûment informé du contenu de l'ordre du jour avant la présente assemblée et accepte de renoncer aux formalités de convocation afin que l'assemblée puisse délibérer valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire est le suivant:

1. Décision de dissoudre et de mettre la Société en liquidation.
2. Décharge aux gérants de la Société.
3. Nomination de Pandomus en tant que liquidateur de la Société.
4. Décision d'accorder au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation et effectuer toutes opérations conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique.
5. Convocation de l'assemblée générale ordinaire de l'Associé Unique subséquente.
6. Divers.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), il est décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société (la "Liquidation de la Société").

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé de donner pleine et entière décharge, à partir de la date de la tenue de la présente assemblée de l'Associé Unique, aux membres du conseil de gérance, c'est-à-dire à Jonh WANTZ, Charles MEYER et Ariel Eduardo PRAT PINEDO, pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs en tant que gérants de catégorie A et gérant de catégorie B de la Société, à moins que la Liquidation de la Société ne laisse apparaître des fautes commises dans l'exécution de leurs mandats.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé de nommer Pandomus, une société anonyme ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146540 en tant que liquidateur de la Société, conformément aux dispositions de l'article 142 de la Loi (le "Liquidateur").

#### *Quatrième résolution*

Il est décidé de conférer au Liquidateur les pouvoirs suivants:

- Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la Loi.
- Le Liquidateur sera notamment habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'Associé Unique, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation.
- Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable de l'Associé Unique et notamment apporter les actifs de la Société à d'autres sociétés.
- Le Liquidateur peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement.
- Le Liquidateur peut en particulier, sans que cette énumération soit limitative, vendre, échanger ou aliéner tous biens meubles et droits, et aliéner lesdits biens ou droits si nécessaire.
- Le Liquidateur est exonéré de dresser un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.
- Le Liquidateur peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour une durée limitée.

#### *Cinquième résolution*

Il est décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire de l'Associé Unique devant se tenir aux alentours du 4 décembre 2015 afin d'entendre le rapport du Liquidateur et de nommer un auditeur pour les besoins de la Liquidation de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille quatre cents Euros (1.400.- Euro).

DONT ACTE, le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare, que sur la demande du comparant, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi, fait et passé à Luxembourg les jours, mois et an indiqués en tête du présent acte.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38605. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050696/166.

(160008919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

---

**Saga, Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 160.394.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "SAGA", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 160.394 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated April 18<sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1512 of July 8<sup>th</sup>, 2011.

The Meeting is presided by Mr. Christian MERCENIER, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Laurence CHRISTIANY, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer, with effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves, with effect on January 1<sup>st</sup>, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. first paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.



**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "SAGA", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160.394, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 18 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1512 du 8 juillet 2011.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian MERCENIER, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laurence CHRISTIANY, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. MERCENIER, L. CHRISTIANY, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 janvier 2016. 2LAC/2016/50. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050716/109.

(160008824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**PRA Group Europe Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SHCO 61 S.à r.l.).**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 185.155.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of December.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SHCO 70 S.à r.l, a private limited company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 187.126 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs. Johanna WITTEK, employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, by virtue of a power of attorney given on under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder has requested the notary to record that:

I. The Sole Shareholder is the sole shareholder of «SHCO 61 S.à r.l.» (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, on 10 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1135 dated 6<sup>th</sup> May 2014, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185.155. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 18<sup>th</sup> September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3673 dated 2<sup>nd</sup> December 2014.

II. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollar (USD 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one USD (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Sole Shareholder acknowledged to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 Amendment of the Company's name into "PRA Group Europe Holding II S.à r.l.".

2 Amendment of article 4 of the Company's articles of association to reflect the name change.

3 Miscellaneous.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the Company's name from SHCO 61 S.à r.l. into "PRA Group Europe Holding II S.à r.l.".

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 4 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The company will assume the name of "PRA Group Europe Holding II S.à r.l." a private limited liability company. »

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SHCO 70 S.à r.l, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B187.126 («l'Associé Unique»),

représentée par Madame Johanna WITTEK, employée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique requiert au notaire de prendre acte que:

I. L'Associé Unique est l'associé unique de «SHCO 61 S.à r.l.», (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suite à un acte de Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 10 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1135 datant du 6 mai 2014, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.155. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3673 en date du 2 décembre 2014.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars (USD 20,000), divisé en vingt mille (20,000) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un dollar (USD 1,-) et qui sont toutes entièrement libérées.

III. L'Associé Unique a reconnu être pleinement informé des résolutions adoptées sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1 Modification de la dénomination sociale de la Société en "PRA Group Europe Holding II S.à r.l."

2 Modification de l'article 4 des statuts de la Société afin de refléter le changement de la dénomination sociale.

3 Divers

L'Associé Unique requiert au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société SHCO 61 S.à r.l. en "PRA Group Europe Holding II S.à r.l."

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société aura le nom de «PRA Group Europe Holding II S.à r.l.» une société à responsabilité limitée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont, fait acte et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. WITTEK, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: GAC/2016/68. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050734/98.

(160008337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

**Vagolux, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 143.341.

—  
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 21 janvier 2016, ont renouvelé les mandats des gérants, pour une durée indéterminée.

- Madame Christine Maria VANNESTE, directeur de sociétés, 115 Ruitersdreef, B-8790 Waregem, Belgique, Gérant A,
- Monsieur John Maurice VANNESTE, directeur de sociétés, 12a Galgewegel, B-8790 Waregem, Belgique, Gérant A,
- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Gérant B,
- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economies, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Gérant B.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

*Pour VAGOLUX*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016055553/20.

(160014397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**VL Capital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 176.216.

—  
*Extrait de la décision de l'associé unique de la société VL Capital S.à r.l.*

En date du 20 Janvier 2016, l'associé unique de la société VL Capital S.à.r.l. (la «Société») a pris la résolution suivante:  
- transférer le siège social de la société du 560A, rue de Neudorf L-1220 Luxembourg au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg avec effet au 20 Janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Janvier 2016.

Référence de publication: 2016055560/13.

(160014944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**White Anchor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 172.891.

Il résulte des transferts de parts sociales en date du 23 Décembre 2015 que:

ASOS Limited a transféré 500 parts sociales à Volga Group LLC, une Limited liability company avec numéro d'enregistrement 1147746803049 au Russian Primary State Register, ayant son siège social à Begovaya street. 3, Building 1, 125284 Moscou, Russie.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016055561/15.

(160014572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**WGI Warin Global Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 176.524.

—  
L'adresse de la société SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A., commissaire aux comptes, est modifiée comme suit:  
11 Boulevard Docteur Charles Marx, L-2130 Luxembourg

L'adresse de Monsieur Stéphane WARIN, administrateur unique, est modifiée comme suit:  
22 Rue l'Anémone B-1180 Uccle Belgique  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour l'administrateur unique*

Signature

Référence de publication: 2016055567/14.

(160014532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.366.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale tenue le 18 janvier 2016, les associés de la Société ont décidé:

- d'accepter la démission de (i) GS Lux Management Services Sarl, (ii) Marielle Stijger, (iii) Michael Furth, et (iv) Sam Agnew en tant que gérants de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer en remplacement et avec effet immédiat

(i) Exeutive Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196987,

(ii) Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, France, demeurant professionnellement au 70 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, et

(iii) Blue Fountain S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 48 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201204

en tant que nouveaux gérants de la Société pour une période indéterminée.

- d'approuver le transfert du siège social de la Société du 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé de:

(i) Exeutive Services S.à r.l., gérant

(ii) Patrice Gallasin, gérant

(iii) Blue Fountain S.à r.l., gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour W2005/W2007 Vernal Holding 1 Luxembourg S.à r.l.*

Référence de publication: 2016055571/30.

(160014199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**You Want Some Capital S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 80.427.

—  
Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Zeimet.

- que Madame Rika Mamdy, née le 04 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique), avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite

au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social au 12 Impasse Drosbach, bâtiment D, L-1882 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et ce en remplacement de Monsieur Patrick Goldschmidt.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

*Pour YOU WANT SOME CAPITAL S.A.*

Référence de publication: 2016055576/24.

(160014212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**1618 Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.619.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 janvier 2016*

L'Assemblée Générale renomme:

- Thierry WEBER, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Amos PONCINI, Administrateur;

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2016.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- KPMG Luxembourg, Société Coopérative, 39, Avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055584/18.

(160014939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**2 IH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.153.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 11 décembre 2015 que Monsieur Bernard LEHMANN a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A de la société 2 IH S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166 153, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Référence de publication: 2016055587/15.

(160014305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**2CG Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 179.624.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a décidé, par la signature d'une résolution circulaire datée du 23 décembre 2015, du changement d'adresse du siège social du Fonds.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le siège social du Fonds sera installé au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

*Pour 2CG Funds*

Référence de publication: 2016055588/12.

(160014328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**KDC Investments, Luxembourg Branch, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 189.756.

Acte d'ouverture de la succursale publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2957 du 15 octobre 2014

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par la société "3147014 Nova Scotia Company", maison mère de la succursale "KDC Investments, Luxembourg Branch" en date du 8 février 2015, il résulte que:

- Stéphane BLANCHET a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société "3147014 Nova Scotia Company" avec effet immédiat;

- Michel CÔTE a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société "3147014 Nova Scotia Company" avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KDC Investments, Luxembourg Branch*

Référence de publication: 201605590/18.

(160014869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**Société Nationale de Contrôle Technique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5230 Sandweiler, 11, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.216.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration en date du 23 septembre 2015 a:

- désigné Mme Josiane PAULY, née le 03 juillet 1974 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1499 Luxembourg, 4 place de l'Europe, comme nouvel administrateur au sein du Conseil d'Administration en remplacement de M. Paul SCHMIT jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018;

- nommé Mme Josiane PAULY, née le 03 juillet 1974 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1499 Luxembourg, 4 place de l'Europe, en qualité de présidente du conseil d'administration de la société;

- nommé Mme Michelle STEICHEN, née le 10 septembre 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1345 Luxembourg, 3 rue de la Congrégation, en qualité d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018;

- nommé M. Guy HEINTZ, né le 08 décembre 1959 à Differdange, demeurant professionnellement à L-1499 Luxembourg, 4 place de l'Europe, en qualité d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018;

- décidé de modifier l'adresse de M. Ernest PIRSCH de L-2130 Luxembourg, 41, boulevard Charles Marx, à son adresse professionnelle Garage Pirsch s.à r.l., L-1471 Luxembourg, 164 route d'Esch;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 18 janvier 2016.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016055485/27.

(160014071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**Solar Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 93.988.

Il est porté à la connaissance de tous que FIDUCIAIRE NATIONALE, No. du RCS B15319, avec adresse au 2, rue de l'Avenir L-1147 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de Commissaire aux comptes de la Société avec effet au 12 Janvier 2016.

Pour extrait conforme  
 Pour la société  
 Un mandataire

Référence de publication: 2016055487/13.

(160014617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**Tai Tai Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.803.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

**EXTRAIT**

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 04 janvier 2016, 2LAC/2016/132, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société à responsabilité limitée Tai Tai Limited S.à r.l. (en liquidation), ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 179.803, constitué en date du 1<sup>er</sup> août 2013 par acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 2576 du 16 octobre 2013.

La société a été mise en liquidation par acte de Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C.

En prenant note des rapports du liquidateur et du commissaire à la liquidation, l'actionnaire unique approuve les comptes de liquidation et donne décharge au liquidateur et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec la procédure de liquidation de la Société.

En conséquence, l'actionnaire unique prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents sociaux pour une période de cinq ans (5) au moins à l'ancien siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055505/25.

(160014732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**T.T.V. Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.123.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016*

Le siège social de la société a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, à L-1931 Luxembourg, 13-15 avenue de la Liberté.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 2 septembre 2015*

Monsieur David SANA a été nommé président du conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Yves VAU-TRIN, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour T.T.V FINANCES S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016055504/17.

(160014702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**MORENO Architecture et associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1321 Luxembourg, 312, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 107.317.

—  
 Par la présente je soussigné Stefano Antonio Miguel MORENO VACCA, gérant de la société MORENO ARCHITECTURE & ASSOCIES S.A.R.L., enregistrée sous le numéro B107317, vous informe que suite à l'incendie total de nos bureaux situés 18, rue de l'Acierie L-1112 LUXEMBOURG le 19/07/2015, notre nouveau siège social est situé depuis le 20/07/2015 à l'adresse suivante: 312, rue de Cessange L-1321 LUXEMBOURG.



Le 21/01/2016.

Stefano MORENO

*Architecte Gérant*

Référence de publication: 2016055327/14.

(160014236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**MTC Lux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.521.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société MTC Lux Holding S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 15 juillet 2015.*

Le Conseil d'Administration a:

- Décidé de nommer la société Fiduciaire Scheiwen - Nickels & Associés S.à r.l., établie et ayant son siège social à 13-15, Breedewues, L-1259 Senningerberg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 55.475 comme dépositaire de ses titres au porteur.

Senningerberg, le 21 janvier 2016.

*Pour la société*

*Mandataire*

Référence de publication: 2016055328/16.

(160014367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Miracles SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 148.315.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 21 janvier 2015 à 16.15 heures au siège social de la société*

*Résolutions*

Après délibération, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote:

*Première résolution*

La révocation de l'administrateur Monsieur Pierre Goffinet, est acceptée avec effet immédiat. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

Madame Laurence Dony, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est nommée administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016055321/19.

(160014942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**Miralt Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.482.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de Miralt SICAV («le Conseil») du 9 novembre 2015 a adopté la résolution suivante:

1. Le Conseil décide de coopter en tant qu'Administrateur avec effet au 31 décembre 2015 et en remplacement de M. Giles Morland:

- M. François Leyss, demeurant professionnellement au 29 boulevard Georges-Favon, CH - 1204 Genève; pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2016.

Référence de publication: 2016055322/13.

(160014185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---

**MK2S Real Estate SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 24, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 168.261.

*Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 25 juin 2015*

L'Assemblée Générale décide de remplacer au poste de commissaire la société HMS Fiduciaire Sàrl par la société Ambrym Services S.A. (anciennement Ambrym Investment SA) ayant son siège social à L-9647 Doncols, Bohey 24 (anciennement Route d'Esch n° 7 L-1470 Luxembourg), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B194.886 et représentée par Mme Marie-Rose Hartman. Son mandat débutera avec les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2015 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2017 approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016055326/15.

(160014288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**Tai Tai Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 27.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.803.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December  
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mister Scott Allen Gaynor, born in North Carolina, the United States of America, on July 17, 1963, holder of passport n° 488168487, and residing at Flat D, 29F, The Manhattan, 33 Tai Tam Road, Stanley, Hong Kong,

here represented by Misses Catherine Messang, private employee, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Misses Nydia Sierra Gaynor, born in Lima, Peru, on June 24, 1963, holder of passport n° 434755216 and residing at Flat D, 29F, The Manhattan, 33 Tai Tam Road, Stanley, Hong Kong,

here represented by Misses Catherine Messang, private employee, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies with substitution, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that they are all the shareholders of the company Tai Tai Limited S.à r.l., having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered at the Luxembourg Chamber of Commerce under number B 179.803, has been incorporated pursuant to a deed dated 1 August 2013, executed before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2576 on 16 October 2013, whose articles of association have not been amended since (the Company);

- that the capital of Tai Tai Limited S.à r.l. is fixed at twenty-seven thousand US Dollars (USD 27,000.-), represented by twenty-seven thousand (27,000) Shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-), fully paid;

- that Mister Scott Allen Gaynor, prenamed, holds twenty-four thousand three hundred and twenty-seven (24,327) shares, representing ninety point one (90.1) percent of the total subscribed share capital of the Company and that Misses Nydia Sierra Gaynor, prenamed, holds two thousand six hundred and seventy-three (2,673) shares, representing nine point nine (9.9) percent of the total subscribed share capital of the Company. The shareholders representing the entire share capital of the Company (the Shareholders) thus being present or represented, they may validly deliberated upon the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to set up on voluntary liquidation the company;
2. Appointment of a liquidator and definition of his powers;
3. Powers of the liquidator and instructions to the liquidator;
4. Miscellaneous.

- That the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolves to dissolve the Company with immediate effect and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Shareholders resolves to appoint Misses Andia Shtepani, private employee, born on 12 June 1976 in Tirana (Albania), professionally residing at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, Shareholders resolve that the Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10th, 1915 (the "Law"). The Liquidator is entitled to execute all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

The Liquidator can, under her own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

*Costs*

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at two thousand euro (EUR 2,000) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, who signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Scott Allen Gaynor, né en Caroline du Nord, États-Unis d'Amérique, le 17 juillet 1963, porteur d'un passeport No. 488168487, et résidant à Flat D, 29F, The Manhattan, 33 Tai Tam Road, Stanley, Hong Kong,

ici représenté par Madame Catherine Messang, employée privée, demeurant professionnellement au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Madame Nydia Sierra Gaynor, née à Lima, Pérou, le 22 juin 1963, porteuse d'un passeport No. 434755216 et résidant à Flat D, 29F, The Manhattan, 33 Tai Tam Road, Stanley, Hong Kong,

Ici représentée par Madame Catherine Messang, employée privée, demeurant professionnellement au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations avec substitution, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

- qu'ils sont tous les associés de la société Tai Tai Limited S.à r.l., ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 179.803, a été constituée sous le régime légal du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu en date du 1<sup>er</sup> août 2013 par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2576 du 16 octobre 2013, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la Société),;

- que le capital social de la société Tait Tai Limited S.à r.l., s'élève actuellement à vingt-sept mille Dollars US (USD 27.000,-), représenté par vingt-sept mille (27.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Scott Allen Gaynor, précité, détient vingt-quatre mille trois cent vingt-sept (24.327) parts sociales, représentant quatre-vingt-dix virgule un pourcent (90,1%) du capital social souscrit total de la Société et que Madame Nydia Sierra Gaynor, précitée, détient deux mille six cent soixante-treize (2.673) parts sociales, représentant neuf virgule neuf pourcent (9,9%) du capital social souscrit total de la Société. Que dès lors les associés représentant l'entière du capital social de la Société (les Associés) sont présents ou représentés et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de mettre la société volontairement en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Pouvoirs du liquidateur et instructions au liquidateur;
4. Divers.

- que les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

Les Associés décident de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de nommer Madame Andia Shtepani, employée privée, née à Tirana (Albanie) le 12 juin 1976, demeurant professionnellement au 24, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident que le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Le Liquidateur peut exécuter les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à deux mille euros (EUR 2.000) sont à charge de la société.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Messang et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 décembre 2015. 2LAC/2015/30353. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052561/142.

(160010548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

---

**TD Lux Peinture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.622.

Je soussigné, Monsieur André HAUTER, né le 12 décembre 1956 à Longeville-Lès-Metz (France), démissionne de mon poste de délégué à la gestion journalière de la société TD LUX PEINTURE SA, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B167622.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016052579/12.

(160011047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

**UNICconnect S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5550 Remich, 12, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 57.608.

L'an deux mille seize.

Le six janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNICconnect S.A., avec siège social à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 57.608,

constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 9 décembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 169 du 7 avril 1997, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Christine DOERNER en date du 10 août 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 156 du 1<sup>er</sup> mars 2001;

- suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1582 du 21 août 2006;

- suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1662 du 2 septembre 2006;

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2432 du 4 octobre 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 janvier 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 680 du 12 mars 2015,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-5550 Remich, 12, rue de Macher, avec modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège de la société est établi à Remich."

2.- Acceptation de la démission de Maître Daniel PHONG en tant que dépositaire professionnel avec décharge.

3.- Nomination de la société FIDUCIAIRE MS GESTION comme nouveau dépositaire professionnel.

4.- Acceptation de la démission de ARTEFACTO S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes avec décharge.

5.- Nomination de la société FIDUCIAIRE MS GESTION en tant que commissaire aux comptes.

6.- Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-5550 Remich, 12, rue de Macher, et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (première phrase).** Le siège de la société est établi à Remich."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Daniel PHONG en tant que dépositaire professionnel en charge de la tenue du registre des actions et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE MS GESTION, avec siège social à L-2130 Luxembourg, 11, Boulevard Docteur Charles Marx, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189727, comme nouveau dépositaire professionnel en charge de la tenue du registre des actions.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société ARTEFACTO S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE MS GESTION, préqualifiée, en tant que commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2021.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 janvier 2016. Relation: GAC/2016/339. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052609/77.

(160011159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

**NGP III Managers, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.162.

Il résulte de résolutions prises par les associés de la Société, Mr. Paul Asel, Mr. John Gardner et la société InArena GmbH, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12, Bahnhofstrasse, 6370 Stans, Suisse, de nommer la personne suivante en tant que gérant avec effet au 4 décembre 2015 et pour une durée illimitée:

- Monsieur Todd Forrest, gérant de classe A, né le 13 janvier 1971 à Framingham, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 555, Hamilton Avenue, CA 94301 Palo Alto, États-Unis d'Amérique;

ainsi que de prendre acte de la démission avec effet au 4 décembre 2015 de:

- Monsieur Bo Ilsoe, gérant de classe A.

Fait à Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016053781/16.

(160012262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2016.

**Factory 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1735 Luxembourg, 4-6, rue François Hogenberg.  
R.C.S. Luxembourg B 177.177.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2015 au siège de la société*

La dénomination du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a changé en ACCOUNTIS S.à r.l. Dès lors, il y a lieu de procéder à la modification auprès du RCS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FACTORY 4 S.A.

Référence de publication: 2016055098/14.

(160014131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**Global Strategies Group Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 97.779.

EXTRAIT

Le mandat de Monsieur Craig Dawson en tant qu'administrateur de classe B de la Société a pris fin au 27 novembre 2015.

En date du 16 décembre 2015, Monsieur Frédéric Cassis, né le 10 janvier 1980 à Paris, France, et résidant professionnellement au 27 Old Gloucester Street, Londres WC1N 3XX, Royaume-Uni, a été nommé administrateur de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée allant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016055142/16.

(160014561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

**Knight Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 175.551.

CLOSURE OF LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company Knight Investments Holding S.A., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 175.551,

incorporated pursuant to a deed by the undersigned notary on the 26<sup>th</sup> of February 2013, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 880 of April 13, 2013.

The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000.-), represented by three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on December 28, 2015, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Chairman appoints as secretary Claudine Schoellen, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The meeting elects as scrutineer Peggy Simon, prenamed.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

The extraordinary general meeting, being held under private seal on December 29, 2015, after having taken notice of the report of the liquidator, has named as auditor-controller the company EXAUDIT S.A., having its registered office at

19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 124982.

A copy of the said report of the liquidator established on December 29, 2015, after having been signed "ne varietur" by all the members of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Report of the auditor-controller
- 2.- Discharge to the directors
- 3.- Discharge to the statutory auditor
- 4.- Discharge to the liquidator
- 5.- Closing of the liquidation

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting approves the report of the auditor-controller.

A copy of the said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

*Second resolution*

The meeting gives full discharge to the directors of the company for the execution of their mandate.

*Third resolution*

The meeting gives full discharge to the statutory auditor of the company for the execution of his mandate.

*Fourth resolution*

The meeting gives full discharge to the liquidator for the execution of his mandate.

*Fifth resolution*

The meeting pronounces the closing of the liquidation.

The assets of the company, after deduction of all liquidation fees and expenses, will be divided between the shareholders according to their participation in the share capital.

The Meeting decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who doesn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.



S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme Knight Investments Holding S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 175.551,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 février 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 880 du 13 avril 2013.

Le capital social est fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 28 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

La Présidente désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

L'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 29 décembre 2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société EXAUDIT S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Une copie dudit rapport du liquidateur établi en date du 29 décembre 2015 après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau et du notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur
- 2.- Décharge aux administrateurs
- 3.- Décharge au commissaire aux comptes
- 4.- Décharge à donner donnée au liquidateur
- 5.- Clôture de la liquidation.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation.

Une copie dudit rapport, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être enregistrée avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

*Cinquième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera réparti entre les actionnaires au prorata de leur participation au capital.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 janvier 2016. Relation: GAC/2016/97. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050528/146.

(160009400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

### **HBC Luxembourg German Holding Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 203.029.

#### STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

HBC Luxembourg German Holding Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, being registered with the Luxembourg trade and companies register (the Register) under number B 200281 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "HBC Luxembourg German Holding Company II S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely

ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation, which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or

several class B managers having the professional knowledge required to fulfil their duties, and with a majority of the Board members being Luxembourg residents.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at least every (6) months at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which shall be in Luxembourg.

(ii) The Board shall meet in advance of each strategic decision (a Strategic Decision) concerning the underlying investment of the Company, or prior to any agreement or decision materially impacting the corporate purpose and corporate object of the Company.

Strategic Decision in the meaning of Clause 8.2 (ii) shall include the following:

- a. Decision regarding reporting to shareholders on the yield and investment policy of the Company;
- b. Decision on investments/divestments opportunities of the Company;
- c. Decision to reorganise and refinance the Company's subsidiaries;
- d. Decision to sign, renew and/or amend specific agreements (including but not limited to financing agreements, i.e. loans);
- e. Decision regarding the financial flows of the Company such as interest payments, loan repayments;
- f. Decision regarding fiscal matters such as tax filing requirements;
- g. Decision regarding the corporate life of the Company; and
- h. Decision regarding the accounts of the Company.

(iii) The Board is organized and chaired by a chairman (the Chairman), appointed among the managers of the Company for each meeting.

(iv) Written notice of any Board meeting, including all the materials and information necessary or required in connection with the items of the agenda to be resolved upon by the Board at the meeting, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(v) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are physically present at the Board meeting.

(vii) Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the Chairman. The minutes of the Board shall reflect and restate the information, documents and material considered by the Board in reaching any decision. The minutes shall be kept at the registered office of the Company.

(viii) In the case it is impossible for a manager to physically attend a Board meeting in Luxembourg, such manager may be represented at the meeting through proxy and shall the Board be constituted of several classes of managers, the absent manager may only grant a proxy to a manager of the same class (e.g. a class A manager may only grant a proxy to another class A manager, and a class B manager may only grant a proxy to another class B manager). Any absent manager may, upon authorization by the Chairman, participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Managers participating by telephone/video conference shall not be located in the same country save for Luxembourg, with a majority of the managers being physically present at the meeting. If telephone calls or video conference calls are needed, they should be initiated from Luxembourg with evidence of such fact kept in Luxembourg, together with evidence of the physical presence of the managers. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting. Managers are limited to absences to no more than one Board meeting per year.

(ix) Notwithstanding the foregoing, the Board may resolve by way of circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions), which shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting in Luxembourg, and shall bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholders

##### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be physically held in Luxembourg at least once a year in the time and place specified in the notices.

(v) All shareholders' meetings and the location of the meetings should be accurately documented with minutes and the minutes should be kept at the registered office in Luxembourg.

(vi) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vii) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting. The holder of a power of attorney given by a shareholder of the Company shall be physically present at the shareholders' meeting of the Company.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(ix) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(xi) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### IV. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of February and ends on the thirty-first (31) of January of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. All books, records, financial statements, annual accounts, reports of the Board and auditors (if any), minutes of the General Meetings, Shareholders' Resolutions, Managers' Circular Resolutions, minutes of the meetings of the Board and any other document pertaining to the Company's activity, registered seat, shareholders and Board members and any other document provided by the Law and pertaining to the Company, in particular the documents listed in article 185, 187 §1 and 197, shall be kept at all times at the registered office of the Company in Luxembourg.

17.3. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.4. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the

Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.5. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

#### *Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the Sole Shareholder, represented as stated above, hereby expressly declares to:

(i) subscribe to the 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the total share capital of the Company and having an aggregate subscription price of EUR 278,900 (two hundred and seventy-eight thousand nine hundred Euro) (the New Shares); and

(ii) pay such New Shares in full by means of a contribution in kind (the Contribution), consisting of (i) 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form issued by HBC Luxembourg German Property Holding Company S.à r.l., a Luxembourg limited liability Company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Register under number B 200553, (ii) 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form issued by HBC Luxembourg German Property Holding II Company S.à r.l., a Luxembourg limited liability Company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Register under number B 200554, (iii) 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form issued by HBC Luxembourg German Property Holding III Company S.à r.l., a Luxembourg limited liability Company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Register under number B 200574, (iv) 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form issued by HBC Luxembourg German Property Holding IV Company S.à r.l., a Luxembourg limited liability Company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Register under number B 200577, (v) 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form issued by HBC Luxembourg German Property Holding V Company S.à r.l., a Luxembourg limited liability Company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Register under number B 200576, (vi) 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form issued by HBC Luxembourg German Property Holding VI Company S.à r.l., a Luxembourg limited liability Company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Register under number B 200594 and (vii) 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form issued by HBC Luxembourg German Property Holding VII Company S.à r.l., a Luxembourg limited liability Company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Register under number B 200584 (together, the Contributed Shares), with the Contributed Shares having an aggregate contribution value of EUR 278,900 (two hundred and seventy-eight thousand nine hundred Euro) (the Contribution Amount).

The Contribution in an aggregate amount of the Contribution Amount shall be allocated as follows:

- (i) EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to the share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 266,400 (two hundred and sixty-six thousand four hundred Euro) to the share premium account of the Company.

It results from a certificate issued by the Sole Shareholder (the Certificate) dated 28 December 2015 relating to the Contributed Shares contributed to the Company in the manner described above, that, as of the date and time hereof:

- “1. the Sole Shareholder is the owner of the Contributed Shares contributed at the Meeting;
2. such Contributed Shares are fully paid-up;
3. the Sole Shareholder is entitled to the Contributed Shares and possesses the power to dispose of the Contributed Shares;
4. the Contributed Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no rights to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares and the Contributed Shares are not subject to any attachment;
5. there exist no pre-emption rights or any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Shares be transferred to him;
6. according to the applicable law and the articles of association of the Companies, the Contributed Shares are freely transferrable;
7. all formalities under applicable law subsequent to the contribution in kind of the Contributed Shares will be effected upon the Meeting; and
8. the Contributed Shares are worth at least EUR 278,900 (two hundred and seventy-eight thousand nine hundred Euro).”

The said Certificate, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Contribution Amount is forthwith at the free disposal of the Company.

### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 January 2017.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-

### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

(i) The number of managers of the Company is set at 5 (five).

(ii) The meeting appoints, for an unlimited period, the following persons:

(1) Ian Putnam, born on 26 January 1970 in Sarnia, Canada, with professional address at 15 West 38<sup>th</sup> Street - 10018 New York, USA, as class A manager of the Company;

(2) Dennis Darling, born on 21 October 1985 in Connecticut, United States of America, with professional address at 15 West 38<sup>th</sup> Street - 10018 New York, USA, as class A manager of the Company;

(3) Ingrid Cernicchi, born on 18 Mai 1983 in Metz, France, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company;

(4) Tamas Mark, born on 8 June 1987 in Budapest, Hungary, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company; and

(5) Andrew O'Shea, born on 23 August 1981 in Dublin, Ireland, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company.

(iii) The registered office of the Company is established at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the undersigned notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### **A COMPARU:**

HBC Luxembourg German Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 200281 (l'Associé Unique);

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «HBC Luxembourg German Holding Company II S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires



d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

#### Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B ayant les connaissances professionnelles nécessaires à l'exercice de leurs fonctions, avec une majorité de membres du Conseil étant résidents luxembourgeois.

##### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit au moins tous les six (6) mois sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg.

(ii) Le Conseil se réunira avant chaque décision stratégique (une Décision Stratégique) concernant l'investissement sous-jacent de la Société, ou avant tout accord ou décision impactant matériellement l'objet social de la Société.

Une Décision Stratégique au sens de la Clause 8.2 (ii) comprend ce qui suit:

- a. Décision relative au reporting fait aux associés sur le rendement et la politique d'investissement de la Société;
- b. Décision concernant des opportunités d'investissement / de désinvestissement concernant la Société;
- c. Décision de réorganisation et de refinancement des filiales de la Société;
- d. Décision de signer, renouveler et/ou modifier des accords spécifiques (incluant mais ne se limitant pas à contrats de financement, tel que des prêts);
- e. Décision concernant les flux financiers de la Société tels que les paiements d'intérêts, les remboursements de prêts;
- f. Décision concernant des questions fiscales telle que des obligations liées aux déclarations fiscales;
- g. Décision concernant la vie sociale; et
- h. Décision concernant les comptes de la Société.

(iii) Le Conseil est organisé et présidé par un président (le Président), nommé parmi les gérants de la Société pour chaque réunion.

(iv) Il sera envoyé à tous les gérants pour toute réunion du Conseil, une convocation écrite y inclus tout ce qui est nécessaire et toute information requise en vue de la délibération du Conseil sur les points à l'ordre du jour, au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation.

(v) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents physiquement à la réunion du Conseil.

(vii) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B vote en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans un procès-verbal signé par le Président. Les procès-verbaux du Conseil doivent refléter et reformuler les informations, documents et tout ce dont a tenu compte le Conseil pour prendre sa décision. Les procès-verbaux sont conservés au siège social de la Société.

(viii) Dans le cas où un gérant est dans l'incapacité de participer physiquement à une réunion du Conseil à Luxembourg, ce gérant peut être représenté à la réunion par procuration et si le Conseil est constitué de plusieurs classes de gérants, le gérant absent peut uniquement donner procuration à un gérant de la même classe (par exemple, un gérant de classe A ne pourra donner procuration qu'à un autre gérant de classe A, et un gérant de classe B ne pourra donner procuration qu'à un autre gérant de classe B). Tout gérant absent peut, sur autorisation du Président, participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. Les gérants participant par téléphone/visio-conférence ne doivent pas se trouver dans le même pays, sauf à ce qu'ils se trouvent au Luxembourg, avec une majorité des gérants physiquement présents à la réunion. Si des appels téléphoniques ou des visio-conférences sont nécessaires, ils doivent être initiés à partir de Luxembourg avec la preuve d'un tel fait conservée à Luxembourg, ensemble avec la preuve de la présence physique des

gérants. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. L'absence des gérants à une réunion du Conseil est limitée à une seule absence par an.

(ix) Nonobstant ce qui précède, le Conseil peut statuer par voie de résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants), qui sont valables et engagent la Société de la même façon que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue à Luxembourg, et porte la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associés

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues physiquement à Luxembourg au moins une fois par an au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Les Assemblées Générales ainsi que le lieu de leur tenue sont documentés avec précision par des procès-verbaux qui devront être conservés au siège social à Luxembourg.

(vi) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vii) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui n'est pas nécessairement un associé), afin de le représenter à toute Assemblée Générale. Le porteur de procuration donnée par un associé de la Société doit être physiquement présent à la réunion des associés de la Société.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(ix) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(xi) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

### Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) février et se termine le trente-et-un (31) janvier de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

### Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à re-nomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Tous les livres, registres, états financiers, les comptes annuels, les rapports du Conseil et des réviseurs d'entreprise agréés (le cas échéant), les procès-verbaux des Assemblées Générales, les Résolutions des Associés, les Résolutions Cir-

culaires des Gérants, les procès-verbaux des réunions du Conseil et tout autre document se rapportant à l'activité de la Société, le siège social, les associés et les membres du Conseil et tout autre document prévu par la Loi et se rapportant à la Société, en particulier les documents énumérés à l'article 185, 187 §1 et 197, doivent être conservés en tout temps au siège social de la Société au Luxembourg.

17.3. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.4. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.»

#### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant été ainsi créés, l'Associé Unique, représenté tel que décrit précédemment, déclare de:

(i) souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant un prix de souscription total de 278.900 EUR (deux cent soixante-dix-huit mille neuf cents euros) (les Nouvelles Parts Sociales); et

(ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en nature consistant en (i) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative émises par HBC Luxembourg German Property Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 200553, (ii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative émises par HBC Luxembourg German Property Holding II Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 200554, (iii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative émises par HBC Luxembourg German Property Holding III Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 200574, (iv) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative émises par HBC Luxembourg German Property Holding IV Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 200577, (v) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative émises par HBC Luxembourg German Property Holding V Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 200576, (vi) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative émises par HBC Luxembourg German Property Holding VI Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 200594 et (vii) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative émises par HBC Luxembourg German Property Holding VII Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et étant immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 200584 (ensemble, les Parts Sociales Apportées), avec les Parts Sociales Apportées ayant une valeur totale d'apport de 278.900 EUR (deux cent soixante-dix-huit mille neuf cent euros) (le Montant Apporté).

L'Apport d'un montant total correspondant au Montant Apporté sera alloué comme suit:

(i) 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) au compte de capital social de la Société; et

(ii) 266.400 EUR (deux cent soixante-six mille quatre cents euros) au compte de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat émis par l'Associé Unique (le Certificat) daté du 28 décembre 2015 concernant les Parts Sociales Apportées à la Société de la manière spécifiée ci-dessus, que:

«1. l'Associé Unique est le propriétaire des Parts Sociales Apportées à l'Assemblée;

2. lesdites Parts Sociales Apportées sont entièrement libérées;

3. l'Associé Unique possède un droit de propriété sur les Parts Sociales Apportées et a le pouvoir de disposer des Parts Sociales Apportées;

4. les Parts Sociales Apportées ne comportent aucun gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur les Parts Sociales Apportées et les Parts Sociales Apportées ne sont grevées d'aucune sûreté;

5. il n'existe pas de droit de préemption ou autres droits en vertu desquels une personne serait en droit de demander que les Parts Sociales Apportées lui soient transférées;

6. conformément à la loi applicable et aux statuts des Sociétés, les Parts Sociales Apportées sont librement cessibles;

7. toutes les formalités conformément à la loi applicable à l'apport en nature des Parts Sociales Apportées seront réalisées après l'apport; et

8. les Parts Sociales Apportées valent au moins 278.900 EUR (deux cent soixante-dix-huit mille neuf cent euros).»

Ledit Certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Montant Apporté est désormais à la libre disposition de la Société.

*Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 janvier 2017.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2.000.-

*Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

(i) Les membres du conseil de gérance sont au nombre de 5 (cinq).

(ii) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

(1) Ian Putnam, né le 26 janvier 1970 à Sarnia, Canada, dont l'adresse professionnelle se situe au 15 West 38<sup>th</sup> Street, 10018 New York, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société;

(2) Dennis Darling, né le 21 octobre 1985 à Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle se situe au 15 West 38<sup>th</sup> Street, 10018 New York, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A de la Société;

(3) Ingrid Cernicchi, née le 18 mai 1983 à Metz, France, dont l'adresse professionnelle se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société;

(4) Tamas Mark, né le 8 juin 1987 à Budapest, Hongrie, dont l'adresse professionnelle se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société; et

(5) Andrew O'Shea, né le 23 août 1981 à Dublin, Irlande, dont l'adresse professionnelle se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société.

(iii) le siège social de la société est établi à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 30 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42383. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008326/685.

(160008328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**Ekson, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 172.023.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "EKSON S.A., SPF", a public limited company ("société anonyme"), qualified as family wealth management company in the sense of the law of May 11<sup>th</sup>, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF") incorporated and existing under Luxembourg laws, having its registered office in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, registered with the Luxembourg Trade and Com-

panies Register, section B, under the number 172023 (the “Company”), incorporated on October 5, 2012 pursuant to a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2740 of November 10, 2012, rectified by a notarial deed on May 7, 2013, published in the Mémorial C, number 1847 of July 31, 2013.

The Meeting was opened with Mrs Maria TKACHENKO, professionally residing in Luxembourg, being the chair (the “Chairman») who appointed as Secretary Mrs Annick BRAQUET, employee, professionally residing in Luxembourg (the “Secretary”).

The Meeting elected as scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, employee, professionally residing in Luxembourg (the “Scrutineer”, composing together with the Chairman and the Secretary, the board of the Meeting (the “Board”).

The Board of the meeting having been validly constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I) That the agenda of the meeting is as follows (the “Agenda”):

*Agenda:*

1. Amendment of article 1 of the by-laws of the Company, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme, under the name of under the name of "EKSON S.A." (the "Company")”.

2. Amendment of article 3 of the by-laws of the Company, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is the creation, holding, development and realization of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.1 The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.2 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities”.

3. Amendment of article 28 of the by-laws of the Company, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 28. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended”.

II) The represented sole shareholder, the proxyholder of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list, which, signed “ne varietur” by the proxyholder of the represented sole shareholder, the members of the bureau of the meeting and by the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxy given by the represented sole shareholder, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the represented sole shareholder, the members of the bureau of the meeting and by the officiating notary will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance list that the entire share capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the Meeting:

#### *First resolution*

The Meeting resolved to amend article 1 of the Articles of the Company, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme, under the name of under the name of "EKSON S.A." (the "Company")”.

#### *Second resolution*

The Meeting resolved to amend article 3 of the Articles of the Company, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is the creation, holding, development and realization of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.1. The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds, provide guarantees or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.2. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities”.

#### *Third resolution*

The Meeting resolved to amend article 28 of the Articles of the Company, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 28. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended”.

The Meeting acknowledged that no bonds have been issued by the Company and therefore no agreement of bondholders was required in relation with the present resolution.

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at EUR 1,500.-.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, they signed this deed with the notary.

#### **Suit la traduction française de ce qui procède**

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-duché de Luxembourg)

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société EKSON S.A., SPF, une société dûment constituée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeoise, ayant son siège sociale au 4, rue Jean



Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 172023, constituée selon acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2740 du 10 novembre 2012, rectifié par acte notarié du 7 mai 2013, publié au Mémorial C, numéro 1847 du 31 juillet 2013.

L'Assemblée a été ouverte sous la présence de Madame Maria TKACHENKO, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»), qui a désigné comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée a désigné Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en qualité de scrutateur, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»), composant ensemble avec le Président et le Secrétaire le bureau de l'Assemblée (le «Bureau»).

Le Bureau valablement constitué, le Président a déclaré et demandé au notaire d'établir:

I. Que l'agenda de l'Assemblée est le suivant (l'«Ordre du jour»):

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'article 1 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre le propriétaire actuel des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "EKSON S.A." (la "Société")».

2. Modification de l'article 3 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

#### « **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie ou de sécurité pour la performance de toutes obligations de la Société ou de toute entité, dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect ou des droits de toute sorte ou dans laquelle la Société a investi dans autre manière ou qui fait la partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout administrateur ou autre officier ou agent de la Société ou de toute entité, dans laquelle il retient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute sorte ou que la Société a investi dans autre manière ou qui fait la partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, aussi bien que fournir de garanties ou autrement aider toute entité, dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute sorte ou dans lequel la Société a investi dans autre manière ou qui fait la partie du même groupe d'entités que la Société.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, selon les termes et conditions de la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme actionnaire/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger».

3. Modification de l'article 28 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 28. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales ».

II) L'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il possède sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Restera également annexée aux présentes, la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

III) Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 1 des Statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre le propriétaire actuel des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "EKSON S.A." (la "Société")».

*Seconde résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie ou de sécurité pour la performance de toutes obligations de la Société ou de toute entité, dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect ou des droits de toute sorte ou dans laquelle la Société a investi dans autre manière ou qui fait la partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout administrateur ou autre officier ou agent de la Société ou de toute entité, dans laquelle il retient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute sorte ou que la Société a investi dans autre manière ou qui fait la partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts, aussi bien que fournir de garanties ou autrement aider toute entité, dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute sorte ou dans lequel la Société a investi dans autre manière ou qui fait la partie du même groupe d'entités que la Société.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, selon les termes et conditions de la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme actionnaire/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger».

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 28 des Statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 28. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales».

L'Assemblée prend acte qu'aucune obligation n'a été émise par la Société de sorte qu'aucun accord des obligataires n'est requis quant à la présente résolution.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais - évaluation*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, et évalué approximativement à EUR 1.500.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. TKACHENKO, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41899. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016052019/233.

(160011134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2016.

**Sun European Investment III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 197.192.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty first December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

I. Commodore European Investment Co. I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 187.627,

here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

II. Ensign European Investment Co. I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 187.623,

here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal;

III. Plenum Partners. S.L., a company incorporated under Spanish law, having its registered office at calle Velázquez, 47-7° planta, Madrid, Spain,, registered with the Registro Mercantil de Madrid, under number B85-116671,

here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are all of the shareholders (collectively the "Shareholders") of Sun European Investment III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 197.192 and having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (the "Company").

II. The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 May 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1852 dated 24 July 2015. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 June 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2267 dated 26 August 2015.

III. The Company's share capital is currently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, each with a par value of one euro (EUR 1.-) per share, all fully subscribed and entirely paid up.

The appearing parties, represented as above mentioned, acknowledge having been fully informed of the resolutions to be taken pursuant to the following agenda:

*Agenda*

1. Creation of two (2) different classes of shares representing the share capital of the Company, each class of shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-), namely the "Class A Shares" and "Class B Shares", and providing for specific rights attaching to the "Class A Shares" and "Class B Shares" respectively, with respect to distributions and in the case of dissolution of the Company.

2. Conversion of all the existing shares of the Company into the respective classes of shares and allocation of the Class A Shares and the Class B shares among the Shareholders as a consequence of agenda item 1.

3. Amendment of articles 6, 11 and 12 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the decision of the Shareholders to create classes of shares pursuant to agenda items 1 and 2.

4. Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to allow for the possibility of establishing a share premium account.

5. Amendment of articles 8 and 9 of the articles of incorporation of the Company in order to allow board members and shareholders to attend meetings by, inter alia, teleconference and videoconference and to further allow the board of managers of the Company to pass circular resolutions in writing.

## 6. Miscellaneous.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

### *First resolution*

The Shareholders unanimously resolved that (i) the share capital of the Company shall henceforth be represented by two (2) different classes of shares, each share of both classes having a nominal value of one euro (EUR 1,-), namely the "Class A Shares" and the "Class B Shares" and (ii) the same rights attach to all the classes of shares except that the allocation for the payment of distributions by the Company shall be different for the holders of the different classes of shares, as reflected in articles 11 and 12 of the articles of incorporation of the Company as such articles are amended pursuant to the third resolution below.

### *Second resolution*

As a consequence of the second resolution, the Shareholders unanimously resolved to convert the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares of the Company into eleven thousand two hundred fifty (11,250) Class A Shares and one thousand two hundred fifty (1,250) Class B Shares.

The Shareholders further unanimously decided that the Class A Shares and the Class B Shares are henceforth allocated among the Shareholders as follows:

- 7,388 (seven thousand three hundred eighty-eight) Class A Shares owned by Commodore European Investment Co. I S.à r.l., pre-named;
- 3,862 (three thousand eight hundred sixty-two) Class A Shares owned by Ensign European Investment Co. I S.à r.l., pre-named; and
- 1,250 (one thousand two hundred and fifty) Class B Shares owned by Plenium Partners S.L., pre-named.

### *Third resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholders unanimously resolved:

- to replace the two first paragraphs of article 6 of the articles of incorporation of the Company by the following three paragraphs:

“The Company’s capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by (i) eleven thousand two hundred fifty (11,250) class A shares (the “A Shares”) and (ii) one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares (the “B Shares”), each with a par value of one euro (EUR 1.-) per share, all fully subscribed and entirely paid up.

Any reference made herein to a “share” or to “shares” shall be construed as a reference to any or all of the shares of the Company, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a “member” or to “members”.

Each class of shares will have the rights as described in these articles of incorporation or in any shareholders agreement between the members from time to time (the “Shareholders Agreement”).”;

- to replace the last paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company by the following paragraphs:

“The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one in accordance with the following principles (the “Distribution Principles”):

- the holders of the Class B Shares shall be entitled to receive, in proportion to their respective holding of Class B Shares, (i) an amount equal to four percent (4%) of the profits of the Company plus (ii) an amount equal to a preferred dividend under conditions and limits provided for by the Shareholders Agreement;

- the holders of the Class A Shares shall be entitled to receive, in proportion to their respective holding of Class A Shares, (i) an amount equal to ninety six percent (96%) of the profits of the Company less (ii) an amount equal to the preferred dividend attributed to the holders of Class B Shares under conditions and limits provided for by the Shareholders Agreement.” and

- to amend paragraph 3 of article 12 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members in accordance with the Distribution Principles unless otherwise agreed from time to time between the members.”

### *Fourth resolution*

The Shareholders unanimously resolved to add two new paragraphs at the end of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to allow for the possibility of establishing a share premium account and accepting equity and other contributions without the issue of shares or other securities of the Company, which paragraphs shall read as follows:

“In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said share premium account is at the free disposal of the members unless otherwise agreed.

The Company may, without limitation, accept members' equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration of the contribution and may inscribe the contributions in one or more accounts. The decisions relating to the use of these accounts must be taken by the members without prejudice of the law or the present articles of incorporation”

#### *Fifth resolution*

In order to provide more flexibility regarding the manner in which decisions of the board of managers and the shareholders of the Company may be taken, the Shareholders unanimously resolved:

- to restate article 8 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute the Board. There may be managers of the category A (the “Managers A”, each individually a “Manager A”) and managers of the category B (the “Managers”, each individually a “Manager B”).

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote. No resolution can be passed without the approval of at least a Manager A, if applicable. The chairman of the Board must be a Manager A, if applicable. In case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote.

One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the individual signature of the sole manager or, if several managers have been appointed, by the individual signature of a Manager A or by the joint signature of two managers (at least one of whom must be a Manager A, if applicable).

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the “1915 Law”).

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.”; and

- to replace paragraph 5 of article 9 of the articles of incorporation of the Company by the following paragraph:

“One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) shall be physically present at the registered office of the Company at meetings. A meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.”

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand two hundred euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède.**

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

I. Commodore European Investment Co. I S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 187627,

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

II. Ensign European Investment Co. I S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 187623

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

III. Plenium Partners S.L., une société ayant son siège social à calle Velázquez, 47-7º planta, Madrid, Espagne, enregistrée auprès du Registro Mercantil de Madrid, Espagne, sous le numéro B85-116671,

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, résidant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles parties comparantes ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les parties comparantes sont tous les associés (collectivement les «Associés») de Sun European Investment III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 197.192 et ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (la «Société»).

II. Que la Société a été constituée suivant un acte notarié du notaire instrumentant en date du 18 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1852 du 24 juillet 2015. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du notaire instrumentant en date du 24 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2267 du 26 août 2015.

III. Que le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Création de deux (2) catégories de parts sociales différentes représentant le capital social de la Société, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), à savoir les "Parts Sociales de Catégorie A" et les "Parts Sociales de Catégorie B" et prévision des droits spécifiques attachés aux "Parts Sociales de Catégorie A" et aux "Parts Sociales de Catégorie B" en cas de répartition et en cas de dissolution de la Société.

2. Conversion de toutes les parts sociales existantes de la Société en Parts Sociales de catégorie respective et répartition des "Parts Sociales de Catégorie A" et des "Parts Sociales de Catégorie B" entre les Associés en conséquence du point 1. de l'ordre du jour.

3. Modification des articles 6, 11 et 12 des statuts de la Société résultant de la décision des Associés de créer des catégories de parts sociales conformément aux points 1. et 2. de l'ordre du jour.

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de donner la possibilité de mettre en place un compte «primes d'émission».

5. Modification des articles 8 et 9 des statuts de la Société afin de permettre aux membres du conseil de gérance et aux associés de participer aux réunions par conférence téléphonique et vidéo conférence et également permettre au conseil de gérance de la Société d'adopter des résolutions circulaires par écrit.

6. Divers.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé à l'unanimité que (i) le capital social de la Société est représenté par deux (2) catégories de parts sociales différentes représentant le capital social de la Société, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), à savoir les "Parts Sociales de Catégorie A" et les "Parts Sociales de Catégorie B" et (ii) les mêmes droits sont attachés à toutes les catégories de parts sociales sauf que l'allocation pour la répartition des distributions faites par la Société sera différente pour les porteurs des différentes catégories de parts sociales, tel que ceci apparaît aux articles 11 et 12 des statuts de la Société tels que modifiés à la troisième résolution ci-dessous.

### *Deuxième résolution*

En conséquence de la deuxième résolution, les Associés ont décidé à l'unanimité de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société en onze mille deux cents cinquante (11.250) Parts Sociales de Catégorie A et mille deux cents cinquante (1.250) Parts Sociales de Catégorie B.

Les Associés ont de plus décidé à l'unanimité que les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont désormais réparties parmi les Associés comme suit:

- 7.388 (sept mille trois cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales de Catégorie A détenues par Commodore European Investment Co. I S.à r.l., prénommée;
- 3.862 (trois mille huit cent soixante-et-deux) Parts Sociales de Catégorie A détenues par Ensign European Investment Co. I S.à r.l., prénommée; et
- 1.250 (mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Catégorie B détenues par Plenium Partners S.L., prénommée.

### *Troisième résolution*

En conséquence de la première résolution, les Associés ont décidé à l'unanimité:

- de remplacer les deux premiers paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société par les trois paragraphes suivants:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par (i) onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et (ii) mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Toute référence des présentes à une «part sociale» ou des «parts sociales» est à interpréter comme une référence à chacune ou toutes les parts sociales de la Société, en fonction du contexte et suivant le cas, et la même interprétation s'applique à une référence à un «associé» ou des «associés».

Chaque classe de parts sociales aura les droits tels que définis dans ces statuts ou dans tout pacte d'associés conclu entre les associés au fil du temps (le «Pacte»).»

- de remplacer le dernier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société par les paragraphes suivants:

«Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti parmi les associés conformément aux principes suivants (les «Principes de Distribution»):

- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie B ont le droit de recevoir, en proportion de leur détention respective de Parts Sociales de Catégorie B, (i) un montant égal à quatre pourcent (4%) des bénéfices de la Société, plus (ii) un montant égal à un dividende préférentiel sous les conditions et limites prévues dans le Pacte;

- les porteurs de Parts Sociales de Catégorie A ont le droit de recevoir, en proportion de leur détention respective de Parts Sociales de Catégorie A, (i) un montant égal à quatre-vingt-seize pourcent (96%) des bénéfices de la Société, moins (ii) un montant égal au dividende préférentiel attribué aux porteurs de Parts Sociales de Catégorie B sous les conditions et limites prévues dans le Pacte.», et

- de modifier le paragraphe 3 de l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés conformément aux Principes de Distribution à moins que les associés en aient décidé autrement au fil du temps.»

### *Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé à l'unanimité de rajouter deux nouveaux paragraphes à la fin de l'article 6 des statuts de la Société afin de donner la possibilité de mettre en place un compte «primes d'émission» et d'accepter des fonds ou autres apports sans l'émission de parts sociales ou autres titres de la Société. Ces deux nouveaux paragraphes ont la teneur suivante:

«En plus du capital social, un compte «prime d'émission» pourra être mis en place, dans lequel sera transférée toute prime d'émission payée en rapport avec toute part sociale. Le montant de ce compte «prime d'émission» est à libre disposition des associés à moins qu'il en soit convenu autrement.

La Société peut, sans limitation, accepter la contribution des associés ou autres apports sans émission de parts sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut inscrire les apports dans un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par les associés sans préjudice à la loi et aux présents statuts.»

### *Cinquième résolution*

Afin de permettre plus de flexibilité concernant la manière selon laquelle les décisions du conseil de gérance et celles des associés de la Société peuvent être prises, les Associés ont décidé à l'unanimité:

- de reformuler l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le Conseil. Il peut y avoir des gérants de la catégorie A (les «Gérants A», chacun individuellement un «Gérant A») et des gérants de la catégorie B (les «Gérants B», chacun individuellement un «Gérant B»).

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise sans l'accord d'au moins un Gérant A, le cas échéant. Le président du Conseil doit être un Gérant A, le cas échéant. En cas d'égalité de voix, la voix du président du Conseil, le cas échéant sera prépondérante.

Un gérant ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à plusieurs personnes qui prennent part à la réunion de communiquer les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par de tels moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Les gérants peuvent adopter par vote unanime une résolution circulaire en exprimant leur accord sur un ou plusieurs documents séparés par écrit ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmé par écrit qui constituent ensemble un procès-verbal approprié attestant une telle décision.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un Gérant A ou par la signature conjointe de deux gérants (dont un au moins doit être un Gérant A, le cas échéant).

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intermédiaires moyennant le respect des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.»

- de remplacer le paragraphe 5 de l'article 9 des statuts de la Société par le paragraphe suivant:

«Un associé ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout moyen similaire de communication permettant à plusieurs personnes qui prennent part à l'assemblée de communiquer les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme une participation en personne à l'assemblée. Au moins un associé (ou son mandataire) doit être physiquement présent au siège social de la Société lors des assemblées. Une assemblée tenue par de tels moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ mille deux cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 janvier 2016. Relation GAC/2016/236. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016008718/315.

(160007974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

#### **Safrec S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8076 Bertrange, 6A, An Ditert.

R.C.S. Luxembourg B 61.593.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016051631/9.

(160009189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

---